



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Brieuc de Mauron, dûment convoqué le 10 juin 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Charles- Edouard FICHET.

Etaient présents :

Mmes et MM. FICHET Charles-Edouard – MENIER Corinne - de KERSABIEC Brieuc –
LEBRETON fabienne – BUREL Alain – GOUEZ Hélène – LUTZ Philippe – REYNAUD Lucie –
MARSEAUD Pascal – TABOT Odile - MENIER Nathanaël

Etaient absents :

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Votants : 11

Mme TABOT Odile a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026-5-4- Délégation de signatures aux 2 Maires-adjoints

M. Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser les Maires-adjoints à signer tous documents financiers et autres en son absence :

- Mme MENIER Corinne, 1^{ère} adjointe
- Monsieur de KERSABIEC Brieuc, 2^{ème} adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide *d'approuver à l'unanimité* le choix des délégataires.

Extrait certifiée conforme
Fait à St Brieuc de Mauron
Le 22 juin 2026
Le Maire,
Charles-Edouard FICHET

